

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 03 Mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14 Absents : 1 Procurations : 3

Date de convocation : 27/02/2023

Date d'affichage : 27/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois Mars, à 18h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Étaient présents : Arocas Claude, Bouat Yvan, Charalambos Jean-Pierre, Coulet Magali, Delmas Alain, Fiol Richard, Fournier Paulette, Frenehard Anne-Marie, Julian Christian, Thomas Sabine, Vernhettes Michel

Absents : Aubelaud Vanessa

Représentés : Cayron Lionel a donné procuration à Delmas Alain, Galliard Jean-François a donné procuration à Fiol Richard, Govignon Virginie a donné procuration à Bouat Yvan.

Objet : Equipements Sportifs de Proximité : Aménagement de l'Aire de la Prade et études pour la mise à niveau du city stade et d'un Skate parc ou d'un jump parc

Délibération n° 2023-14

Sur les propositions de la Commission municipale Sports élargie aux acteurs sportifs locaux, la Commune de Nant s'est inscrite dès novembre 2021 dans la Stratégie Nationale Sport Santé Bien -Être pour tous, dans le dossier de labellisation « Terre de jeux 2024 » et sur l'étude d'un projet d'aménagement d'équipements sportifs communaux au titre du Plan « 5000 équipements sportifs de proximité ».

La Commune de Nant classée en Zone Rurale à Revitaliser (ZRR) et labellisée « Terre de jeux 2024 » est éligible en priorité au Plan d'équipements sportifs de proximité et donc à l'aide financière de l'Agence Nationale du Sport (ANS) d'ici à 2024.

En juin 2022, la Commune de Nant a engagé une réflexion sur l'aménagement d'équipements sportifs de proximité de l'aire de la Prade.

Elle en a confié l'étude de pré-faisabilité à Aveyron Ingénierie. Cette étude présentée le 16 septembre 2022, a été complétée en octobre 2022 par l'étude de faisabilité financière (estimation des coûts des travaux et des financements mobilisables).

Pour répondre à l'attente de nos concitoyens autour de la pratique sportive pour tous,

Il est proposé au conseil municipal :

- 1-de donner un accord de principe favorable à la réalisation sur l'exercice 2023 du projet concernant l'aire de la Prade,
- 2- d'inscrire le crédit nécessaire au budget de l'exercice 2023 selon l'estimation des travaux,

3-de solliciter Aveyron Ingénierie pour assister la Commune dans le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre, l'élaboration d'un plan de financement plus ciblé et notamment pour le montage des financements mobilisables (ANS, Région, Département)

4- d'autoriser le Maire à demander les subventions mobilisables auprès des financeurs publics et de signer tous les documents y afférents.

Aussi, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les points tels qu'ils ont été exposés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 06 Mars 2023

Le Secrétaire de Séance,
Frénéhard Anne-Marie



Le Maire,
Fiol Richard,



Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le
Et publication du